Sommaire

Droits et libertés – Le chiffre du jour – Vie syndicale (Page 1)
Compte rendu du Comité Exécutif Fédéral du 26/02/19 (Page 2)
Indemnisation des arrêts de travail (Page 3)
Tract : Réagir pour que la peur change de camp ! (Page 4)

FNIC CGT FSM Industries Chimiques

L'actualité du militant des industries chimiques

N° 353 du 07 MARS 2019

L'agenda

Colloque Plasturgie/ Navigation de Plaisance
Du 10 au 12 avril 2019

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

-11/03 : OFFICINE
-13/03 : DROGUERIE
-13/03 : NAVIGATION DE PLAISANCE
-14/03 : NEGOCE: CMP
-18/03: OFFICINE
-26/03 : CHIMIE: OBSERVATOIRE
-26/03: PLASTURGIE : CNP
-28/03 : CAOUTCHOUC : CPP
-28/03 : INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.84.21.33.00 -
http://www.fnic-cgt.fr -
E-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine
Bimensuel– 1,06 €
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 1020 S 06566
Imprimé par nos soins

Droits & libertés

DÉMISSIONNER DE SON MANDAT D'ÉLU N'EMPÊCHE PAS D'ÊTRE DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Même si la possibilité pour un salarié d'être délégué syndical dépend fortement du nombre de voix obtenu aux élections qui ont eu lieu dans son entreprise, elle reste heureusement indépendante du fait qu'il exerce ou non un mandat d'élu.

Le salarié qui accepte d'être désigné en tant que délégué syndical (DS) doit, sauf cas bien précis, avoir été candidat aux élections professionnelles (celles du CSE ou, si celui-ci n'est pas encore implanté, celles des délégués du personnel ou du comité d'entreprise).

Autre exigence : ces élections doivent prouver l'adhésion des salariés à sa personne. Le futur DS doit en effet avoir obtenu au premier tour au moins 10 % des voix dans son collège (Art. L. 2143-3 du C. trav.).

Une fois en position de siéger – au comité d'entreprise, par exemple – le salarié doit-il nécessairement exécuter son mandat jusqu'à son terme ?

Non, car si la loi fait obligation au syndicat représentatif de choisir un DS parmi les candidats qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés, elle n'exige pas l'exercice de fonctions électives par l'intéressé.

Ainsi, le candidat qui siège une partie de son mandat et démissionne par la suite, remplacé ou non dans ses fonctions de suppléant ou titulaire, ne perd pas le bénéfice de son score et peut se faire désigner en tant que délégué syndical (Cass. soc. 3 oct. 2018, n° 17-60285).

537, c'est le nombre record de CDD d'une salariée en un peu plus de 8 ans, les seules interruptions correspondants à ces congés maternités. La durée moyenne était donc inférieure à 3 jours.

Comment construire un projet de vie dans ces conditions?

Orga & Vie syndicale

Le renforcement et la continuité syndicale n'auront jamais été autant de rigueur dans notre syndicalisme de lutte de classe et de masse qu'aujourd'hui. **Un des objectifs des ordonnances Macron est de réduire à néant le syndicalisme de lutte que nous portons à la CGT** pour assoir un syndicalisme institutionnel pour ne pas dire professionnel.

La mise en place des CSE verra divisé le nombre d'élus par 3 et avec un impact direct sur l'activité syndicale de terrain.

Nous n'avons pas d'autre choix que de **redonner toute sa place de terrain aux syndiqués et d'avoir nos anciens pour aider à la diffusion de notre propagande syndicale. La mise en place du CSE ne doit pas avoir d'impact sur notre syndicalisme, alors RENFORÇONS NOUS.**

Compte rendu

Comité Exécutif Fédéral
Du 26 Février 2019

♦ Actualité

A Haïti, le peuple se soulève pour renverser le président Moïse pour ses fausses promesses et sa corruption. Le Venezuela, est victime d'un coup d'Etat en cours orchestré par Trump et applaudi par Macron.

L'antisémitisme est une idéologie réactionnaire et répugnante qu'il faut dénoncer et combattre. Le sionisme est la cause des massacres de civils palestiniens et de leurs sorts misérables dans les territoires occupés.

Au niveau mondial, augmentation des dividendes 2018 de 9.3% par rapport à 2017, soit 1 370 milliards de dollars au total.

En France, la répression policière et judiciaire se développe et se renforce avec la loi anti-casseur.

Notre camarade Gaëtan, DS de Bayer Villefranche (69) en est un exemple flagrant, licencié sur un dossier monté de toutes pièces, autorisé par l'inspection du travail.

La Fédération a été une des premières à appeler à la convergence avec les Gilets jaunes, sur la base de nos revendications.

Il faut multiplier les assemblées de personnel pour impulser une prise de conscience dans les entreprises afin que le 19 mars soit une réussite, avec des appels à la grève dans nos entreprises.

♦ Orga / Renforcement

Au 7 février, retard de 107 FNI pour l'année 2017 par rapport à 2016 (la clôture de l'exercice 2017 est fixé au 28 février 2019).

Pour 2018 : un retard de 5300 FNI. 309 courriers ont été envoyés aux syndicats n'ayant rien déclaré en 2018.

Cette situation est intolérable (statuts et des règles de vie de la CGT). Le CEF décide de publier la liste des riens payé 2018 dans un prochain Courrier Fédéral.

Cogétise a ouvert les déclarations pour 2019. Vous pouvez dès à présent déclarer les cotisations 2019.

♦ 52ème Congrès Fédéral

Il se tiendra **du 13 au 17 mai 2019 à Dijon.** Sur les 35 délégués dévolus à la FNIC, 29 ont été validés par la commission des pré-mandatements. L'attribution des voix des syndicats représentés par les délégués sera faite prochainement par la Fédération. Les syndicats doivent s'accaparer toutes les questions, et tous les thèmes de réflexion qui seront débattus au 52ème congrès. La Fédération émettra un document de réflexion sur les thèmes soumis au congrès, afin d'aider les syndicats et les délégués au congrès.

♦ Colloque International de la Plasturgie et de la Navigation de Plaisance

A un mois et demi du colloque, seulement 51 Camarades sont inscrits.

Ces moments de débats et de partage d'expériences sont très importants et enrichissants. Ils nous permettent d'échanger sur les stratégies d'attaques patronales contre le monde du travail, en lien dans toutes nos branches professionnelles.

Il y a nécessité d'impulser le plan de travail pour que cette initiative soit une réussite.

♦ 12ème Conférence de l'Union Fédérale des Retraités

Elle se tiendra du 05 au 07 juin à Dives sur Mer.

Une conférence de l'UFR, ne concerne pas que les retraités, mais aussi l'ensemble des actifs. La continuité syndicale est du ressort de toute la direction du syndicat.

Un Courrier Fédéral, comprenant entre autre le document de réflexion, ainsi que l'ensemble des modalités est en cours.

♦ Planning 41ème Congrès Fédéral

Il se déroulera du 29 mars au 03 avril 2020, à Louan dans le 77.

Le CEF valide à l'unanimité le planning de préparation du 41ème Congrès Fédéral.

♦ Divers

Nécessité d'avoir un collectif jeune pour agir sur les questions que subissent **les jeunes au travail,** notamment sur la remise en cause des conquis sociaux, et des conditions de travail déplorables.

Un stage de Formation est organisé du 19 au 21 juin 2019 à la Fédération.

INDEMNISATION DES ARRÊTS DE TRAVAIL

C'EST ENCORE LES TRAVAILLEURS QUI DEVRAIENT TRINQUER ET PAYER

Le rapport Bérard-Oustric-Seiller pour maîtriser les dépenses d'indemnisations des arrêts de travail a été rendu le 20 février.

La FNIC-CGT ne peut-être qu'en opposition avec l'analyse et les préconisations qui sont faites dans ce rapport réalisé à la demande du premier ministre.

Ce n'est plus à prouver, si l'on assiste ces dernières années à une augmentation constante des arrêts de travail, le premier facteur en est l'allongement de l'âge du départ en retraite et c'est bien compréhensible. Après 55 ans, quoiqu'on en dise, les capacités physiques et intellectuelles ne sont plus les mêmes qu'à 20 ans. Chacun pourra comprendre les difficultés des travailleurs de 55, 60, 62 ans et plus à faire face à la réalité de l'entreprise et ses modes d'organisations qui ne génèrent que pénibilité et souffrance au travail. Ce n'est pas pour rien si le gouvernement a concédé qu'il y ait une négociation sur la santé au travail.

Autre facteur, concernant les arrêts de courtes durées, là aussi il n'est plus à prouver, que c'est la seule échappatoire pour nombre de salariés pour ne pas finir en burn-out.

Au lieu de s'attaquer aux causes réelles, notamment une organisation du travail où l'être humain est exclu des réflexions au profit de la seule productivité, ce rapport, dans son analyse et ses préconisations, ne fait que mettre les travailleurs en accusation et par conséquent ne préconise rien d'autre que des sanctions. Pas surprenant quand on sait que le pilote de ce rapport est DRH d'une multinationale.

Exemples de préconisations contenues dans ce rapport :

- **RENDRE OBLIGATOIRE (D'ORDRE PUBLIC), UN OU PLUSIEURS JOURS DE CARENCE,**
- **INDIVIDUALISER LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES,**
- **REMETTRE À PLAT LA DURÉE D'INDEMNISATION**
- **RENFORCER LES CONTRÔLES,**
- **METTRE EN PLACE UN « PARCOURS » ARRÊT MALADIE,**
- **TRAVAILLER DE CHEZ SOI QUAND ON EST EN ARRÊT,**
- **….**

Il est bien fait mention de quelques préconisations quant aux entreprises mais on est sur de l'intentionnel et de l'incantatoire en aucune façon sur des obligations qui seraient faites : sauf pour une, qui fera plaisir au patronat, il est proposé des modulations des cotisations dites « patronales », surtout leurs baisses, pour les entreprises « vertueuses ». Encore une fois c'est la mise à mal du financement de notre Sécurité Sociale au profit des entreprises.

Aucun doute, si ce rapport trouve sa traduction en l'état dans une loi, les travailleurs seront doublement victimes :
en arrêt maladie parce qu'en souffrance, sanctionné financièrement parce que malade.

PAGE 4 : TRACT « CLEFS EN MAIN » À DIFFUSER MASSIVEMENT

RÉAGIR !

POUR QUE LA PEUR CHANGE DE CAMP !

Samedi après samedi, les Gilets jaunes poursuivent une mobilisation exemplaire exprimant autant une souffrance qu'une détermination des couches les plus exploitées de notre société française capitaliste.

La répression est impitoyable, elle tente d'étouffer toute démocratie directe dans ce pays. Nous sommes dans une période sombre de notre histoire, **même si bien peu réagissent à la nuit qui recouvre peu à peu notre pays.**
500 signalements de violences policières depuis le début du mouvement des Gilets jaunes. Des armes de guerre sont utilisées, telles que les grenades dites « de désencerclement », ainsi que les sinistres LBD40 (lanceurs de balles de défense) qui ont causé la perte d'un œil à près de 30 personnes.

Combien y aurait-il de manifestants chaque samedi sans cette répression ?

Ce à quoi s'ajoute **un acharnement dans les entreprises** contre toute résistance citoyenne ou syndicale, à l'image du licenciement sur un dossier monté de toutes pièces, de notre délégué syndical GAETAN, de Bayer Villefranche (69).
Comme sous **Pétain**, on n'est plus dans le maintien de l'ordre, mais dans le **terrorisme d'Etat**, avec une répression systématique et organisée à grande échelle, de toute expression sociale, **une politique identique à celle qu'on aurait si l'extrême-droite était au pouvoir ! A quand le couvre-feu ?**

La France n'est plus le pays des libertés, les médias déversent quotidiennement des torrents de désinformation, les journalistes complices sont devenus les supplétifs de la bourgeoisie dont Macron est le digne représentant.
Combien de temps allons-nous détourner le regard de cette répression inacceptable ?

Les droits les plus élémentaires ne sont plus respectés, allons-nous nous terrer longtemps dans l'acceptation de l'inacceptable, dans le renoncement tout comme le faisait les collabos de la deuxième guerre mondiale ?

Les donneurs d'ordre de cette explosion de violences, ce n'est pas le gouvernement ni Macron, un simple exécutant malgré ses coups de menton volontaires, ce sont les **patrons**, les **grands bourgeois**, les actionnaires pour lesquels les salariés de nos industries comme d'autres, triment tous les jours pour engraisser leurs portefeuilles.

Notre devoir et notre dignité:
Réagir pour que la peur change de camp !

Le « grand débat » en cours n'est qu'un outil mis en place par Macron pour lui permettre d'aller encore plus loin dans sa politique et, comme l'exprimait Benjamin Griveaux il y a quelques semaines, « être encore plus radicaux dans la méthode ». On en voit le résultat !
L'ONU et l'Europe dénoncent « le recours à des interventions violentes et l'usage disproportionné de la force par la police dans les manifestations » !

Le 16 mars, la contestation populaire s'exprimera à nouveau pour réclamer plus de justice sociale et fiscale. La FNIC-CGT appelle les syndicats de nos branches à participer massivement aux mobilisations par la **grève et les manifestations**.

Et le 19 mars, continuons la lutte ! La FNIC-CGT appelle à la grève massive dans nos industries.
Se poser la question de l'action dans les ateliers, les unités de production, les services, c'est aussi relever la tête et ne pas se soumettre à l'exploitation.
Nous sommes des hommes et des femmes, pas des tiroirs caisses ni des machines à profits.

LES 16 ET 19 MARS :

TOUS EN GRÈVE POUR NOS REVENDICATIONS !